

**RÉSEAU POUR LA STRATÉGIE URBAINE
DE LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE
DE MONTRÉAL**

**COMPTE RENDU
DE LA CINQUIÈME RÉUNION**

**Tenue au Centre de la jeunesse et
de la famille Badshaw**

Montréal

le 29 septembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Prière d'ouverture	1
2. Accueil et logistique	1
3. Information sur l'historique du RÉSEAU et mise à jour des membres du Comité directeur intérimaire	2
♦ <i>Art, culture et patrimoine</i>	2
♦ <i>Communications</i>	3
♦ <i>Éducation, formation et employabilité</i>	3
♦ <i>Santé</i>	3
♦ <i>Services sociaux</i>	3
4. Présentation de l'ébauche des <u>Statuts et Règlements</u> du RÉSEAU incluant la politique de confidentialité et de conflits d'intérêt	3
5. Adoption des <u>Statuts et Règlements</u> avec les amendements acceptés	4
♦ <i>Énoncé de vision</i>	4
♦ <i>Raison d'être</i>	5
♦ <i>Principes</i>	5
♦ <i>Objectifs</i>	6
♦ <i>Tâches</i>	7
6. Discussion sur les propositions du Comité directeur du RÉSEAU	10
♦ <i>Allocution de M. Claude Picard, conseiller politique à l'APNQL</i>	10
♦ <i>Allocution de M^{me} Solange Loiselle, agente de liaison à l'ARK</i>	12
7. Présentation de la <u>description de poste du coordonnateur</u> du RÉSEAU	14
8. Rencontre des sous-comités – Nomination des représentant(e)s au Comité directeur du RÉSEAU	14
9. Prière de clôture	15
Annonces par les participant(e)s	16
Liste des participant(e)s	17
ANNEXE I – Membres des sous-comités	18

ORDRE DU JOUR

1. Prière d'ouverture
 2. Accueil et logistique
 3. Information sur l'historique du RÉSEAU et mises à jour des membres du Comité directeur intérimaire
Période de questions
 4. Présentation de l'ébauche des Statuts et Règlements du RÉSEAU incluant la Politique de confidentialité et de conflits d'intérêts
Discussions en groupe de travail – amendements proposés
 5. Adoption des Statuts et Règlements avec les amendements acceptés
 6. Discussion sur les propositions du Comité directeur du RÉSEAU
Recommandations au Comité directeur
 7. Présentation de la description de poste du Coordonnateur du RÉSEAU
Recommandations au Comité directeur
 8. Rencontre des sous-comités – nomination des représentant(e)s au Comité directeur du RÉSEAU
 9. Prière de clôture
- Annonces par les participant(e)s
-

1. PRIÈRE D'OUVERTURE

M. Mike Standup, de Kahnawake, récite la prière d'ouverture.

2. ACCUEIL ET LOGISTIQUE

M^{me} Waneek Horn Miller, coordonnatrice à la Maison des Premières Nations à l'université McGill, préside l'assemblée en anglais et M^{me} Rose-Anne Gosselin, conseillère à l'emploi à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations, préside l'assemblée en français.

M^{me} Louise Constantin, du Centre St-Pierre, assure le secrétariat de l'assemblée.

Les présidentes d'assemblée accueillent chaleureusement les participant(e)s et leur souhaitent une assemblée stimulante.

Elles transmettent les informations suivantes :

- ◆ Traduction – on demande de parler dans le micro pour permettre la traduction simultanée;
- ◆ Stationnement – il y aura régulièrement des pauses pendant l'assemblée pour permettre d'aller vérifier les parcomètres;
- ◆ Inscription dans les sous-comités : les nouveaux membres sont invités à se joindre à un sous-comité et à inscrire leur nom sur les listes affichées au mur; ils peuvent, s'ils le désirent, participer à plus d'un sous-comité; voir l'Annexe 1 pour connaître la liste des membres des sous-comités;
- ◆ Photographies : des photos seront prises pendant l'assemblée; s'il y a des personnes qui ne désirent pas être prises en photo, elles sont invitées à le mentionner;
- ◆ APTN : une journaliste d'APTN va venir vers 13h30 pour filmer notre réunion et faire des entrevues avec des membres du Comité directeur intérimaire et des participant(e)s; le reportage

sera diffusé ce soir même, à 18h; encore une fois, s'il y a des personnes qui ne veulent pas être filmées, elles sont invitées à le mentionner;

- ◆ Rencontres pendant le lunch : les sous-comités des communications et de l'art/culture/patrimoine ainsi que le Comité directeur tiendront des réunions pendant le lunch;
- ◆ Lunch : il se tiendra entre midi et 13h30; il y a une cafétéria dans l'immeuble et plusieurs restaurants au Centre Alexis-Nihon.

Les discussions en petits groupes qui auront lieu dans la journée se tiendront toutes dans la même salle, celle où a lieu la plénière.

Les personnes présentes sont invitées à participer activement aux discussions; toutefois, l'ordre du jour étant très chargé, on demande qu'elles s'en tiennent aux points déjà prévus.

3. INFORMATION SUR L'HISTORIQUE DU RÉSEAU ET MISES À JOUR DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR INTÉrimAIRE

Les participant(e)s sont invité(e)s à consulter l'historique des événements qui ont conduit à la constitution du RÉSEAU et qui se trouve à la page 3 du compte rendu de la réunion du 15 juin. Les présidentes d'assemblée en font lecture.

Travis O'Brien complète ce résumé en rappelant que la création du RÉSEAU a pour but de contribuer à améliorer les conditions socioéconomiques des Autochtones, et la Stratégie vise à mettre en place divers partenariats à Montréal qui permettront d'atteindre cet objectif, comme c'est le cas présentement dans d'autres villes du Canada, telles que Winnipeg, Toronto, etc.

Les sous-comités présentent à leur tour leur rapport d'activités :

◆ Art, culture et patrimoine

Devora Neumark rapporte qu'il n'y a eu aucune réunion depuis la dernière rencontre du RÉSEAU. La coordonnatrice, Dolorès Contré Migwam, ayant déménagé à l'extérieur de Montréal, elle ne peut plus assumer la coordination du sous-comité. Un(e) remplaçant(e) sera choisi(e) à la réunion pendant le lunch.

◆ Communications

Odile Joannette rappelle que le sous-comité a été mis sur pied en juin, et il ne s'est pas encore réuni. Il profitera de la réunion, pendant le lunch, pour s'organiser et planifier ses activités. Elle a toutefois déjà eu une rencontre avec Jean-François O'Bomsawin et Brett Pineau pour préparer des suggestions en vue de cette réunion.

◆ Éducation, formation et employabilité

Dolorès André mentionne que le sous-comité a tenu deux rencontres déjà et qu'il recrute toujours de nouveaux membres. À l'heure actuelle, le sous-comité compte vingt membres actifs engagés dans différentes organisations reliées aux domaines de la formation et de l'employabilité. Les rencontres qui ont eu lieu ont abordé les questions suivantes :

- 1^{re} rencontre : mise à jour sur les activités du RÉSEAU;
- 2^e rencontre : analyse des besoins et des préoccupations, définition du mandat du sous-comité et de son **cadre de référence**, qui est encore en cours d'élaboration. Un bon échange d'idées préliminaires a eu lieu. Il y a une prise de conscience que la population autochtone de Montréal augmente rapidement. Selon Statistique Canada, elle s'élèverait actuellement à 17 800 personnes. Dolorès trouve particulièrement stimulant de participer à un groupe de personnes qui partagent

ses préoccupations et elle est convaincue que le sous-comité va travailler à des projets intéressants.

◆ **Santé**

Chantal Robillard rapporte que le sous-comité a tenu plusieurs réunions déjà, qu'il a adopté son cadre de référence et qu'il prépare un plan stratégique quinquennal. La première tâche qu'il s'est donnée, c'est de faire un relevé de toutes les ressources disponibles dans le domaine de la santé, comprise d'un point de vue holistique. Elle invite les personnes présentes à se joindre au sous-comité. Elle précise que les réunions se tiennent le plus souvent en anglais.

◆ **Services sociaux**

Nakuset informe l'assemblée que la dernière réunion du sous-comité a eu lieu le 2 juin. Il n'y a pas eu de réunion pendant l'été, car elle a donné naissance à un bébé. La prochaine rencontre est prévue pour le 21 octobre. Le sous-comité a des projets ambitieux, et elle invite les participant(e)s à s'y joindre.

4. PRÉSENTATION DE L'ÉBAUCHE DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DU RÉSEAU INCLUANT LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les participant(e)s sont invité(e)s à se diviser en petits groupes pour étudier les Statuts et Règlements et en discuter les différentes sections.

On rappelle qu'il s'agit d'un document de travail et qu'il reviendra au Comité directeur qui sera élu plus tard d'en faire une version finale.

Les participant(e)s reçoivent chacun(e) un numéro de 1 à 5 pour faciliter la répartition dans les groupes de discussion. Chaque groupe doit désigner une personne qui prendra les notes.

La traduction simultanée n'est disponible que pour un seul groupe. Si d'autres groupes ont besoin de traduction, les personnes qui sont bilingues pourront s'en charger.

5. ADOPTION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS AVEC LES AMENDEMENTS ACCEPTÉS

Chaque groupe de discussion présente ses commentaires et ses suggestions, qui seront référés au Comité directeur qui verra à les intégrer de façon cohérente dans le document final.

Certaines questions donnent lieu à des débats approfondis, qui sont reproduits ci-dessous.

Le **groupe 3** souligne qu'il a constaté qu'il y a souvent des différences entre le texte en français et celui en anglais. Il recommande que les deux versions soient comparées et harmonisées. (Le groupe va remettre ses commentaires à ce sujet au Comité directeur.) Une participante mentionne que le Secrétariat aux affaires autochtones du Québec offre de bons services de traduction.

◆ **Énoncé de vision**

Le **groupe 1** éprouve un problème avec l'expression « citoyens autochtones » (*Aboriginal community* dans la version anglaise) et aimerait la remplacer par « des Autochtones résidant ou de passage dans la région métropolitaine de Montréal » (*Aboriginal people living or in transit in the Montréal Metropolitan area*). D'autres participant(e)s préféreraient *Aboriginal people of Montréal*, *Aboriginal residents and Aboriginal people in transit in the Greater Montréal* ou *Aboriginal community*.

Une discussion s'ensuit à propos de l'impact de la terminologie utilisée, par exemple sur l'identité, l'admissibilité à certains programmes gouvernementaux ou des services institutionnels et sur d'autres enjeux. John Gordon précise que le RÉSEAU de Montréal sera sûrement appelé à participer à des instances canadiennes pour apporter sa contribution à l'amélioration globale de la qualité de vie pour les Autochtones du Canada et, dans ce contexte, il importe que la terminologie soit la plus générale possible autant pour ce qui est des membres admissibles que du territoire géographique couvert. Il mentionne que, lorsqu'une personne autochtone fait affaires avec les services sociaux, il n'y a pas de vérification systématique de la nation ou de la catégorie de citoyens à laquelle elle appartient. Waneek Horn Miller considère que ce n'est pas toujours le cas, que de telles vérifications ont lieu, par exemple dans le système d'éducation. Dolorès André est d'avis qu'il y a déjà suffisamment de catégorisation quand il s'agit des Autochtones et que nous devrions faire usage de la terminologie la plus inclusive possible.

Il est proposé par Dolorès André et appuyé par Alana Phillips

DE REMPLACER, DANS L'ÉNONCÉ DE MISSION, « CITOYENS AUTOCHTONES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL » PAR « LES AUTOCHTONES DE LA RÉGION DU GRAND MONTRÉAL » (ET « ABORIGINAL COMMUNITY OF GREATER MONTREAL » PAR « ABORIGINAL PEOPLE IN THE GREATER MONTREAL AREA » DANS LA VERSION ANGLAISE).

Adopté à l'unanimité.

On demande de procéder à la révision de l'ensemble du document pour s'assurer que la même terminologie est utilisée partout.

Le **groupe 2** souhaiterait ajouter « le secteur privé » dans la constitution du Comité directeur pour accroître le potentiel de partenariats avec le secteur des affaires et le monde de l'emploi. Cette suggestion est jugée non recevable à cette étape, car elle porte sur la structure et non sur l'énoncé de mission. En outre, elle serait difficile d'application, car le secteur privé est très large.

Il est également relevé une différence dans la terminologie utilisée en français et en anglais. Ainsi, en français, on parle d'une « table de concertation » et, en anglais, de « *cooperative body* », ce qui n'est pas le même genre d'organisation.

◆ **Raison d'être**

Le **groupe 3** suggère d'ajouter :

- dans le paragraphe 1 : « à travers le RÉSEAU » après « les citoyens autochtones de Montréal »;
- dans le paragraphe 2 : « avec les sous-comités » avant « les organisations autochtones... »;
- dans le paragraphe 4 : à la fin, « et diffuser de l'information dans le public ».

Le paragraphe 1 devrait également représenter une **raison d'être** pour le Comité directeur.

Le **Groupe 5** aimerait utiliser « plans stratégiques » plutôt que « orientations stratégiques », au paragraphe 3 de la raison d'être et au paragraphe 2 des objectifs, afin que la formulation soit plus concrète. Il souhaiterait en outre remplacer « globales » par « intégrées » au paragraphe 3.

Un échange a lieu à savoir si les objectifs ne devraient pas plutôt être intégrés à la raison d'être et, dans certains cas, aux tâches.

On s'entend pour inclure le premier objectif dans la raison d'être et de transférer les objectifs 2, 3 et 4 aux tâches.

◆ **Principes**

Les suggestions suivantes sont apportées :

Odile Joannette : Au paragraphe 2, remplacer « Tous les participants sélectionnés par le Comité directeur » par « Tous les membres du Comité directeur ».

Alana Phillips : Au paragraphe 1 de la version anglaise, remplacer « *As a whole and individually* » par « *Collectively and individually* » (note : dans la version française, la formulation est déjà « Tant sur le plan collectif que sur le plan des membres individuels »).

Ianik Vertolli : Dans la version française, remplacer « reddition de comptes » par « imputabilité ».

Aurélié Arnaud : Approuve le terme « imputabilité » et suggère également de remplacer « rendement des investissements » par « pertinence des investissements ». Elle insiste pour que l'usage des deux points marque clairement le fait que « imputabilité » et « pertinence des investissements » sont deux concepts distincts. Par ailleurs, « culturally responsive » ne correspond pas à « respect des cultures ».

Alana Phillips : « Community Value of Investments » est une expression difficile à comprendre tout autant que l'expression en français « Rendement des investissements pour la communauté autochtone ». Est-ce qu'on parle d'investissements financiers, d'investissements en ressources humaines? On devrait approfondir ce concept. D'autre part, en français, la formulation devrait être améliorée. Dans le paragraphe « Reddition de comptes », son groupe propose d'ajouter « faire rapport au RÉSEAU et aux sous-comités ». Dans la version française, dans le paragraphe « Rendement des investissements ... de Montréal », modifier pour lire « région du Grand Montréal » pour uniformiser avec la première page.

Odile Joannette : Il est vrai que « Community Value of Investments » n'est pas facile à comprendre. Mais ce qu'il faudrait retenir pour ce paragraphe, c'est l'idée de la « pertinence de l'affectation des fonds ». Elle suggère néanmoins de raccourcir ce paragraphe.

◆ **Objectifs**

Cette section est abolie, car ses paragraphes ont été intégrés à d'autres sections.

Alana Phillips : Son groupe a fait plusieurs commentaires, mais elle ne veut pas trop entrer dans les détails. Elle suggérerait de fusionner les paragraphes 2 et 4 et de reformuler le paragraphe 3 comme suit : « Réviser et analyser les projets recommandés ».

Un participant rappelle que, à l'origine, chaque objectif devait être associé à des tâches spécifiques. Or, les objectifs font maintenant partie de la raison d'être. Devons-nous tenter d'associer les tâches avec différentes sections de la raison d'être?

Une autre participante mentionne à son tour qu'il était difficile de faire la distinction entre la raison d'être, les objectifs et les tâches. Serait-il possible pour le Comité directeur de clarifier ces catégories?

Francis Laplan trouve que les objectifs sont appropriés, mais que les verbes utilisés causent de la confusion. Mais le contenu des phrases correspond bien à des objectifs.

Joey Saganash est d'avis que changer les verbes n'est pas une option; c'est le contenu qui n'est pas clair.

Louise Lachapelle, Collège de Maisonneuve : Il est fréquent que les objectifs soient confondus avec des tâches. Elle est d'avis qu'il faut faire confiance au Comité directeur pour rendre le texte plus clair. Elle considère que le texte dégage malgré tout une direction claire.

◆ **Tâches**

Rose-Anne Gosselin : Ce à quoi elle est habituée, c'est de partir d'un objectif général, puis définir des objectifs spécifiques et finalement arriver à des actions concrètes.

Un commentaire est apporté au sujet du premier paragraphe : Dans la version française, enlever « avec » devant « le Coordonnateur ». Il devrait en fait s'agir de deux tâches distinctes, l'une étant « embaucher le Coordonnateur » et la seconde étant « superviser... ». La même remarque s'applique à la version anglaise.

On suggère d'ajouter les tâches suivantes --

« 3. Faire rapport au RÉSEAU, aux sous-comités, aux partenaires et aux bailleurs ;

4 : Déterminer le modèle d'organisation (voir à constituer légalement le RÉSEAU, s'il y a lieu, et trouver un local pour l'héberger) ;

5 : Élaborer un plan stratégique quinquennal;

6. Réviser le Code de confidentialité et la Politique sur les conflits d'intérêt et reformuler, s'il y a lieu. »

Joey Saganash (**groupe 2**) suggère de conserver un objectif global et que chaque sous-comité se dote d'un objectif spécifique et définisse ses tâches en lien avec ce dernier. Ainsi on disposerait d'objectifs spécifiques dans les secteurs couverts par chacune des activités. Cela faciliterait l'imputabilité de chacun des sous-comités.

Odile Joannette trouve que c'est une bonne suggestion, mais elle rappelle que chacun des sous-comités doit produire son propre cadre de référence. Le document à l'étude en ce moment concerne les responsabilités du Comité directeur.

Carole Chouinard, Ville de Montréal, considère que le Comité directeur devrait se concentrer avant tout sur le processus et que les tâches spécifiques devraient revenir aux sous-comités. On ne devrait pas consacrer autant de temps à discuter des tâches spécifiques du Comité directeur.

Aurélié Arnaud : Son groupe souhaiterait ajouter une tâche dans les responsabilités du Comité directeur, soit « Organiser l'assemblée annuelle » (dont la logistique reviendrait au Coordonnateur).

Waneek Horn Miller est d'avis que le débat porte trop sur des détails. Elle rappelle que le rôle du Comité directeur est de superviser et qu'il revient à chaque comité de définir son cadre de référence et ses tâches.

Jean-François O'Bomsawin mentionne que son groupe souhaiterait lui aussi ajouter une autre tâche, qui consisterait à produire un bottin de ressources qui comprendrait les coordonnées des services sociaux, des entreprises, etc. On répond qu'il s'agit là justement d'une tâche pour le sous-comité des communications.

J.-F. O'Bomsawin aimerait également que le Comité directeur travaille à accroître la visibilité des Premières Nations dans le milieu urbain. Il s'agit ici aussi d'une tâche qui revient au sous-comité des communications.

Certain(e)s participant(e)s s'inquiètent de ne pas disposer de suffisamment de temps pour passer en revue l'ensemble des Statuts et Règlements. On suggère de référer le reste du document au Comité directeur ou de compléter ce débat à une prochaine rencontre.

Odile Joannette précise que l'objectif visé pour la présente rencontre était d'adopter les Statuts et Règlements de sorte que le Comité directeur puisse disposer de la légitimité pour commencer son travail et faire des demandes de financement. L'échéance qui avait été fixée était le mois de novembre. D'autre

part, l'une des tâches principales du Comité directeur est d'approuver le cadre de référence des sous-comités, et plusieurs d'entre eux sont déjà prêts à recevoir cette approbation qu'ils attendent pour démarrer leurs activités.

Certains commentaires sont faits à propos de la structure et de la gouvernance :

- Lorsqu'une personne fait partie de deux sous-comités, il faudrait éviter qu'elle représente ces deux sous-comités;
- On soulève certaines préoccupations concernant le statut d'observateur et celui de membre votant. Y a-t-il des différences de statut à l'intérieur du Comité directeur? Réponse : Oui, il y a des représentant(e)s des gouvernements et des membres provenant de la communauté.

Odile Joannette : Chaque sous-comité est responsable de son propre fonctionnement; ce n'est pas la tâche du Comité directeur que de dire aux sous-comités comment fonctionner. Par exemple, chaque sous-comité doit se nommer un(e) représentant(e) et un membre substitut. Seules ces deux personnes peuvent représenter leur sous-comité. Par ailleurs, il y a une distinction, dans les sous-comités, entre les membres élus et les membres nommés, ces derniers étant des participant(e)s délégués par les instances gouvernementales. Concernant le droit de vote, il ne s'agit pas d'une grande source de pouvoir, parce que ce qui est recherché dans le RÉSEAU, c'est l'unité de pensée. Dans ce sens, l'unité de pensée est beaucoup plus forte que le droit de vote.

Dolorès André : La raison pour laquelle nous avons soulevé la question du droit de vote, c'est parce que nous savons que souvent les représentant(e)s des ordres de gouvernement souhaitent avant tout participer comme observateurs(trices) et comme fournisseurs d'information, mais qu'ils ne se sentent pas à l'aise de voter. Travis O'Brien (AINC) confirme que les représentant(e)s des instances gouvernementales souhaitent éviter de se trouver en conflit d'intérêt s'ils(elles) sont appelé(e)s à voter dans des organismes qui, en même temps, demandent des subventions à des programmes gouvernementaux.

Pour John Gordon, la Stratégie urbaine a comme philosophie d'amener les représentant(e)s gouvernementaux à ne pas être uniquement des observateurs passifs mais plutôt à agir comme des participant(e)s engagé(e)s dans le soutien des communautés en fournissant à ces dernières de l'information sur les priorités gouvernementales et en les aidant à obtenir du financement.

Les mots clés ici sont confiance et intégrité.

Carole Chouinard, de la Ville de Montréal, rappelle qu'il y a eu en effet beaucoup de discussions à propos de cette question, qui demande à être nuancée, car les délégués gouvernementaux ne veulent pas prendre de décision pour la communauté, car c'est à cette dernière qu'il revient de déterminer ses priorités. D'un autre côté, ils ne souhaitent pas siéger passivement, ils souhaitent aussi se faire entendre. Par ailleurs, l'attribution de la présidence et de la vice-présidence a donné lieu à certains débats. Dans d'autres villes où s'applique la Stratégie, on a adopté le principe de l'alternance. Mais ici, il y a un malaise avec cette formule, et si les délégués gouvernementaux disposent du droit de vote, ce n'est pas dans le but de pouvoir influencer la communauté dans le choix de ses priorités.

- Widia Larivière soulève le fait que certain(e)s participant(e)s souhaiteraient mettre sur pied un autre sous-comité, un « sous-comité jeunesse ». Odile Joannette répondra à cette demande au moment de traiter de la structure.
- Waneek Horn Miller mentionne qu'il a aussi été question de prévoir un poste pour un(e) aîné(e) au Comité directeur. Ce point sera également abordé dans les prochaines discussions.

Pour conclure la présente section, il est proposé par Jean-François O'Bomsawin et appuyé par Odile Joannette de :

- 1. MANDATER LE COMITÉ DIRECTEUR QUI SERA ÉLU POUR FINALISER LES STATUTS ET RÈGLEMENTS SUR LA BASE DES DISCUSSIONS TENUES AU COURS DE LA PRÉSENTE RÉUNION ET DE TOUTES LES DISCUSSIONS AYANT EU LIEU DEPUIS NOVEMBRE 2008 ET DE LES SOUMETTRE POUR APPROBATION À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE; ET**
- 2. MANDATER LE COMITÉ DIRECTEUR POUR APPROUVER LE CADRE DE RÉFÉRENCE DE CHACUN DES SOUS-COMITÉS.**

Adopté à l'unanimité.

Le Comité directeur prendra également connaissance des notes prises par les groupes de discussion sur les sections n'ayant pas fait l'objet de discussion au cours de la présente réunion.

6. DISCUSSION SUR LES PROPOSITIONS DU COMITÉ DIRECTEUR DU RÉSEAU

Rose-Anne Gosselin invite les participant(e)s à consulter la proposition du Comité directeur par intérim à propos de la structure du RÉSEAU. Dans l'organigramme, certaines boîtes ont un cadre en pointillé alors que d'autres ont un cadre en continu. Cette différence indique que les cadres en pointillé représentent des organisations qui ne sont pas encore membres du RÉSEAU, soit l'APNQL et l'ARK (Administration régionale Kativik). Deux représentants de ces organisations sont présents aujourd'hui et vont adresser quelques mots.

Elle invite en premier lieu M. Claude Picard, de l'APNQL, d'expliquer sa participation au RÉSEAU.

◆ Allocution de M. Claude Picard, conseiller politique à l'APNQL

M. Picard remercie les organisateurs de la rencontre et les participant(e)s de leur invitation. Il explique qu'il est conseiller politique à l'APNQL et en a été directeur général pendant une dizaine d'années. Il transmet les salutations de M. Ghislain Picard, qui est en réunion avec Revenu Québec.

Il souligne le dynamisme du RÉSEAU. Il considère que la relation à établir entre le RÉSEAU et l'APNQL en est une d'échange. Il invite le RÉSEAU à présenter des propositions aux Chefs au sujet du genre de coopération qu'il souhaite avoir avec l'APNQL. Il y a déjà des ressources disponibles, notamment dans le domaine de l'emploi grâce à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ), qui est sous la juridiction des Chefs. Il admet qu'il y a des contraintes bureaucratiques, principalement en ce qui concerne les responsabilités et les pouvoirs des Chefs dans chacune de leurs communautés ainsi que des limites liées aux programmes gouvernementaux.

À court terme, l'Assemblée des Chefs va reconnaître et appuyer la région de Montréal et l'initiative du RÉSEAU. La population autochtone urbaine de Montréal est la plus importante au Québec. Mais il y a également de fortes concentrations dans d'autres villes. D'autre part, les jeunes font souvent la navette entre leur communauté et les zones urbaines, et ce n'est pas facile de leur fournir des services adéquats.

Il ne voit pas pourquoi le RÉSEAU ne pourrait pas siéger en tant qu'observateur à la Table des Chefs. Les Centres d'amitié et Femmes autochtones y siègent déjà, sans droit de vote, depuis 1992 (Accord de Charlottetown). En outre, le jugement McIver va faire l'objet de discussions à la Table des Chefs. Des amendements à la loi canadienne vont aussi être présentés par la Commission des droits de la personne. Il s'agit là de questions qui sont pertinentes pour vous. Alors, il croit que le RÉSEAU pourrait siéger à la Table ou tout au moins recevoir l'information qui concerne toute la communauté. Par la même occasion, cela serait une occasion d'obtenir du soutien politique. C'est là la recommandation qu'il va ramener à Ghislain Picard, qui pourra la soumettre à son tour à la Table des Chefs. D'autre part, il s'engage à offrir une représentation active, mais sans droit de vote, au RÉSEAU. Certains de ses sous-comités traitent

des mêmes questions que les commissions de la Table. Le RÉSEAU pourrait nouer des liens avec ces commissions et obtenir des ressources de leur part. La Table des Chefs peut vous accueillir.

S'il est ici, aujourd'hui, c'est parce que Ghislain Picard et la Table voient d'un oeil favorable cette initiative, car ils travaillent pour répondre aux besoins de toute la communauté, qui sont criants.

Questions :

Alana Phillips : Si la Table assure une représentation à notre Comité directeur, est-ce que ce sera toujours par la même personne, ce que nous souhaitons? Réponse : Oui, ce sera la même personne et sans doute aussi une personne issue du bureau de l'APNQL. Il y a deux conseillers politiques qui y travaillent (John Martin et moi-même), et ce sera sans doute l'un d'entre eux.

Jean-François O'Bomsawin : Serait-il possible d'obtenir de votre part un engagement écrit de votre intention de siéger à notre Comité? Réponse : Oui, bien sûr, si cela peut rendre les choses plus officielles. Question : Est-il possible de désigner également un substitut de façon à ce qu'il y ait toujours un représentant de l'APNQL présent? Réponse : Sans problème.

M. Picard annonce que le gouvernement du Québec dépose le projet de loi 16 qui touche à l'Immigration, présenté par la ministre Yolande James en Commission parlementaire. La relation avec le gouvernement du Québec est toujours difficile lorsqu'il y a des discussions sur l'immigration et les communautés culturelles. Les Premières Nations ne veulent pas être considérées comme une communauté culturelle, mais il y a une entente selon laquelle elles doivent être consultées sur de tels enjeux.

En 1986, le Gouvernement a adopté une Déclaration au sujet de la non discrimination et de l'intégration de toutes les communautés au Québec, sous le ministre Savoie. Le Gouvernement se réfère constamment à cette Déclaration, mais il ne l'applique pas toujours et, dans le cas présent, il refuse même d'entendre l'APNQL en Commission parlementaire. C'est pourquoi M. Picard doit retourner à Québec pour travailler à préparer une position à ce sujet. Il s'excuse d'avoir à quitter la réunion.

Par ailleurs, comme on le sait, la situation à Montréal et dans les régions, comme à Val d'Or, peut être très différente, et la discrimination à certains endroits peut être très dure. Il s'agit ça aussi d'un enjeu majeur pour les Premières Nations.

Les présidentes d'assemblée remercient M. Picard de sa participation.

Odile Joannette invite maintenant la représentante de l'ARK, M^{me} Solange Loisel, agente de liaison, à présenter son organisation.

◆ **Allocution de M^{me} Solange Loisel, agente de liaison à l'ARK**

L'ARK est une organisation qui travaille auprès des Inuit (au 55^e parallèle), créée en 1975 dans la foulée de l'Accord de la Baie James. Il s'agit d'une structure supramunicipale coordonnant tous les services publics, à l'exception de la santé et de l'éducation. Elle offre des programmes d'emploi à toute la communauté, pas uniquement aux Inuit. Elle fournit également des services en inuktituk.

Makivic est l'organisation spécifiquement concernée par les dimensions ethniques de la communauté inuit.

Pendant plusieurs années, elle a demandé du financement pour fournir des services à sa clientèle, peu importe où elle résidait, même à Montréal. Finalement, une employée (Lisa Watt) a pu être embauchée et

elle travaille du bureau de Verdun. Deux autres employé(e)s vont être engagé(e)s pour mettre en place des entreprises d'entraînement sur l'internet, mais aussi pour offrir des programmes d'alphabétisation et d'apprentissage des compétences de base. Elle est très heureuse de constater le démarrage de la présente initiative, car il importe de travailler à résoudre les problèmes d'intégration au départ avant de penser à l'employabilité.

L'ARK est disposée à participer au sous-comité sur la formation et l'emploi. Lisa Watt et elle-même participeront à ce sous-comité et, éventuellement, Lisa Watt assumera entièrement la représentation.

Questions :

Dolorès André a l'impression que Makivic est l'équivalent politique de l'APNQL. Réponse : Oui, car l'ARK reçoit de Makivic son mandat de fournir de la formation et des services en emploi à la communauté inuit.

Dolorès André demande s'il ne serait pas pertinent de solliciter également une représentation de Makivic dans le RÉSEAU, qui serait équivalente à celle de l'APNQL. Réponse : Les structures inuit ne sont pas les mêmes que celles de l'APNQL. Ce qui a été compris, c'est que le RÉSEAU est une organisation de type « groupe de travail ». S'il a également un mandat politique, en effet, il serait pertinent de solliciter la participation de Makivic. Ce n'est pas une question à laquelle ARK peut répondre.

On précise qu'il existe une association des Inuit de Montréal.

Alana Phillips souhaiterait faire une recommandation à la suite de cette présentation. Elle considère très important que l'ARK fasse partie du sous-comité sur la formation et l'emploi. Toutefois, le RÉSEAU recherche également des représentant(e)s qui feraient également partie du Comité directeur. Alors elle est d'avis que le RÉSEAU devrait solliciter deux représentant(e)s de la communauté inuit.

Rose-Anne Gosselin perçoit les organisations de la communauté inuit comme étant bien implantées dans leur milieu et sensibles aux besoins. Elle croit que chacune d'entre elles peut bien représenter les intérêts des Inuit. Lisa Watt répond qu'un représentant de Makivic a assisté à la dernière réunion et que les enjeux que cette personne a soulevés étaient d'une nature différente de ceux auxquels l'ARK travaille habituellement.

Waneek Horn Miller avait également invité, pour des raisons de proximité, le Chef du Conseil Mohawk, car le RÉSEAU est situé dans la région de Montréal, ainsi qu'un(e) représentant(e) des Cris, qui sont nombreux à Montréal. Ces représentant(e)s seraient des membres non votants. Toutefois, cette initiative est considérée prématurée et elle doit faire l'objet de discussions.

Dolorès André fait partie du sous-comité sur la formation et l'emploi et elle précise que les membres de ce sous-comité ont exprimé le souhait d'avoir un(e) représentant(e) inuit dans leurs rangs.

Il est proposé par Alana Phillips et appuyé par Lisa Watt :

D'INVITER MAKIVIC À SE JOINDRE AU RÉSEAU ET À PARTICIPER AU SOUS-COMITÉ SUR LA FORMATION ET L'EMPLOI.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Dolorès André et appuyé par Joey Saganash :

D'INVITER L'APNQL À SE JOINDRE AU RÉSEAU ET À PARTICIPER AU SOUS-COMITÉ SUR LA FORMATION ET L'EMPLOI.

Adopté à l'unanimité.

Odile Joannette présente la proposition du Comité directeur par intérim au sujet de la composition du Comité directeur. L'objectif visé est d'être le plus inclusif possible tout en demeurant fonctionnel. La

proposition limite donc à onze (11) le nombre de postes au Comité directeur. Cela étant, les sous-comités peuvent compter autant de membres qu'ils le souhaitent.

Une autre proposition est amenée, à savoir créer un nouveau sous-comité sur la jeunesse. De la même façon que pour les autres sous-comités, il reviendra aux membres de celui-ci de définir sa composition, sa mission, son cadre de référence ainsi que son plan d'action. Pour le moment, ce sous-comité est considéré comme étant formé par les personnes qui se considèrent eux-mêmes comme « jeunes » et par des personnes qui travaillent avec les jeunes.

Alana Phillips se demande s'il ne risque pas de se produire du dédoublement entre les comités, si certains jeunes membres décident d'appartenir au sous-comité sur la jeunesse et à un autre qui traite de sujets d'intérêt pour les jeunes. On répond que la raison d'être d'un sous-comité sur la jeunesse est de s'assurer qu'il y a au Comité directeur un(e) représentant(e) qui pourra parler au nom des jeunes.

Il est proposé par Alana Phillips et appuyé par Lisa Watt :

DE CRÉER UN SOUS-COMITÉ SUR LA JEUNESSE.

Adopté à l'unanimité.

7. PRÉSENTATION DE LA DESCRIPTION DE POSTE DU COORDONNATEUR DU RÉSEAU

Odile Joannette réfère les participant(e)s à la description de poste incluse dans leur pochette. Les commentaires seront transmis au Comité directeur.

Il est proposé par Travis O'Brien et appuyé par Terri Normandin:

DE MANDATER LE COMITÉ DIRECTEUR POUR FINALISER LA DESCRIPTION DE POSTE ET DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR.

Adopté à l'unanimité.

Odile Joannette souligne qu'un appel à la solidarité a été lancé à toutes les organisations autochtones pour savoir si l'une d'entre elles ne pouvait pas fournir un local pour héberger le coordonnateur et de l'équipement.

Le but du RÉSEAU est de devenir une ville reconnue par la SAMU, et il serait intéressant pour une organisation autochtone d'héberger le bureau pour la Stratégie. Le poste va être affiché en octobre; ainsi l'échéance pour répondre à cet appel est le 15 octobre.

Il est proposé par Travis O'Brien et appuyé par Donna Lemay:

DE MANDATER LE COMITÉ DIRECTEUR POUR RECEVOIR, JUSQU'AU 15 OCTOBRE, LES PROPOSITIONS DE SOLIDARITÉ ET POUR DÉCIDER QUELLE ORGANISATION SERA LE SIÈGE DU RÉSEAU.

Adopté à l'unanimité.

La Ville de Montréal a offert sa collaboration sous la forme d'un bureau meublé et d'un ordinateur. Mais il serait préférable que ce soit une organisation autochtone qui héberge le RÉSEAU. Des remerciements sont adressés à la Ville de Montréal.

8. RENCONTRE DES SOUS-COMITÉS – NOMINATION DES REPRÉSENTANT(E)S AU COMITÉ DIRECTEUR DU RÉSEAU

Les sous-comités qui ne l'auraient pas encore fait sont invités à se réunir pour désigner une personne comme représentante au Comité directeur, ainsi qu'un substitut.

Les résultats sont les suivants :

- ◆ Santé : Carrie Martin (est absente, mais elle est d'accord avec sa nomination qui est acceptée par les membres du sous-comité) et Chantal Robillard comme substitut;
- ◆ Services sociaux : Nakuset et Alana Phillips comme substitut;
- ◆ Art, culture et patrimoine : Devora Neumark et Louise Lachapelle comme substitut;
- ◆ Éducation, formation et emploi : Dolorès André et Paige Isaac comme substitut;
- ◆ Réseautage et communications : Jean-François O'Bomsawin et Odile Joanette comme substitut;
- ◆ Jeunesse : Widia Larivière en tant que représentante par intérim, puisque le sous-comité n'est pas encore en activité, et Jorge Herrera.

Devora Neumark soulève le point que certaines personnes de la communauté devraient être présentes aujourd'hui et siéger au sous-comité plutôt qu'elle. Elle se demande si cette situation ne découle pas du fait que la culture autochtone est confrontée à un point de rupture. Elle considère que cette question doit donner lieu à une profonde réflexion.

Elle souhaite que le RÉSEAU dans son entier lance un appel pour attirer des participant(e)s à ce sous-comité et travaille à le renforcer.

D'ici là, elle accepte la responsabilité de représenter le sous-comité, mais transférera sa fonction à une autre personne mieux qualifiée qu'elle dès que le sous-comité aura recruté d'autres membres.

Jean-François O'Bomsawin soulève le point que sa soeur et lui-même siègent au Comité directeur. Dans ce contexte, il préférerait qu'Odile Joanette soit la représentante officielle de son sous-comité.

Alana Phillips explique qu'il représente son sous-comité et non pas son organisation. Cette situation ne pose donc pas de problème. Les participant(e)s approuvent cette interprétation.

Les représentant(e)s des instances gouvernementales sont :

- ◆ Affaires indiennes et du Nord, gouvernement fédéral (AINC / INAC): Travis O'Brien;
- ◆ Secrétariat aux affaires autochtones, gouvernement du Québec (SAA) : Chantal Latour;
- ◆ Ville de Montréal : Carole Chouinard.

Il est proposé par Lou-Ann Stacey et appuyé par Charlotte Pien:

D'ADOPTER LA COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR TELLE QUE PROPOSÉE ET D'ÉLIRE LES REPRÉSENTANT(E)S ET LES SUBSTITUTS DÉSIGNÉS PAR CHAQUE SOUS-COMITÉ AINSI QUE LES REPRÉSENTANT(E)S GOUVERNEMENTAUX TELS QU'ÉNUMÉRÉS CI-DESSUS.

Adopté à l'unanimité.

9. PRIÈRE DE CLÔTURE

M. Mike Standup récite la prière de clôture.

Odile Joanette invite les membres nouvellement élus au Comité directeur de se réunir afin de fixer la date de la prochaine réunion.

Les présidentes d'assemblée remercient les interprètes, les donateurs de fromages, le Centre Batshaw et tous les participants pour leur disponibilité ainsi que leurs organisations respectives.

Des remerciements spéciaux sont adressés à :

- Le Bureau de l'interlocuteur fédéral / Office of the federal interlocuteur;

- Le Secrétariat aux affaires autochtones;
- L'APNQL;
- Le CPE Soleil Le Vent / Rising Sun Childcare Centre;
- Engrenage Noir Levier;
- Dolorès André;
- Alana-Dawn Phillips;
- Carole Chouinard;
- Barbara McDonald;
- Garry Carbonnell;
- Odile Joannette;
- Ville de Montréal;
- Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw;
- CDRHPNQ / FNHRDCQ
- SDRHPNM / FNHRDSM
- La Fromagerie Atwater
- Mike Standup

ANNONCES PAR LES PARTICIPANT(E)S

Alana Phillips annonce que :

1. Le CPE Soleil Le Vent procédera à sa grande ouverture le 22 octobre. Si les participant(e)s ont des enfants de moins de cinq ans, ou en connaissent, ils sont invités à communiquer avec elle pour s'assurer d'avoir des places.
2. Il y a encore des enfants autochtones qui ont besoin d'être placés dans des foyers d'accueil et qui sont à la recherche de familles autochtones adoptives ou non. Donc si des participant(e)s connaissent de telles familles, prière de communiquer avec le Centre Batshaw.

LISTE DES PARTICIPANT(E)S

Alana Phillips	John Gordon
Anais Janin	Jorge Herrera
Aurelie Arnaud	Julie Martel
Brett Pineau	Kristina Tellier
Carole Chouinard (Ville de Montréal)	Lisa Watt
Cathy Carroll	Lou Ann Stacey
Chantal Latour	Louise Constantin (Centre St-Pierre)
Chantal Robillard	Louise Lachapelle
Charlotte Pien	Mance Bacon
Cindy Gosselin	Marie-Josée Bonin (Ville de Montréal)
Claude Picard	Martin Dubé
Danièle Colpron (CAF)	Mike Standup
Denise Poulard (Ville de Montréal)	Nakuset
Devora Neumark	Odile Joannette
Dolorès André	Paige Isaac
Donna Lemay	Pascale C. Annoual
Francis Lapan	Rose-Anne Gosselin
Gustavo Zamora	Sarah Cox
Guy Lacroix	Shari Levine
Harry P. Adams	Solange Loïselle
Ianik Vertolli	Terri Normandin
Irene Qavavaug	Travis Gabriel
Jean-François O'Bomsawin	Travis O'Brien
Joanne Lehrer	Chandra Labelle
Joey Saganash	Waneek Horn Miller
Widia Larivière	Nicki Garwood
Pamela Shauk	Samara Yesovitch
Teprine Baldo	

ANNEXE I

Membres des sous-comités

❖ **COMMUNICATIONS**

Odile Joannette
Travis O'Brien
Carole Chouinard
Jean-François O'Bomsawin
Aurélié Arnaud
Chantal Latour
Cindy Gosselin

cpe.soleil.le.vent@gmail.com
travis.obrien@inac.gc.ca
cchouinard@ville.montreal.gc.ca
jfobomsawin@cdrhpnq.gc.ca
communication@faq-qnw.org
chantal.latour@mce.gouv.gc.ca
gosselin_cindy@hotmail.com

❖ **Jeunesse**

Jorge Herrera
Widia Larivière

youth.coordinator@nfcml.org
wlariviere@faq-qnw.org

❖ **ART, CULTURE ET PATRIMOINE**

Devora Neumark
Louise Lachapelle
Anaïs TBC
Odile Joannette

fireside@progression.net

cpe.soleil.le.vent@gmail.com

❖ **SANTÉ**

Harry P. Adams
Pascale C. Annual
Lou Ann Stacey
Chantal Robillard

❖ **SERVICES SOCIAUX**

Chandra Labelle
Sandra Cox

ask-chandra@hotmail.com

❖ **ÉDUCATION, FORMATION ET EMPLOYABILITÉ**

Dolorès André
Donna Lemay
Ianik Vertolli
Kristina Tellier (PACC Adult Education)
Paige Isaac
Waneek Horn Miller
Shari Levine
Harry P. Adams
Teprine Baldo
Solange Loiselle
Lisa Watt
Mance Bacon
Johanne Lehrer

ktellier02@lbpearson.gc.ca
paige.isaac@mcgill.ca